

Evénements de l'Inde.

Nous reproduisons, d'après le Sun de Londres, les détails qui suivent : Agra, les milices des environs de Neem...

batteries de fus. Les révoltés se battent comme des démons, et étant six ou sept cents...

tion envoyée contre eux. Sans faire plus de cas qu'il ne faut de la ridicule bravade du frère Hébert...

de longue date; mais ici, je ne parle jamais de mon invention, on me prendrait pour un fou. Comment croire en effet, que l'homme qui avait inventé le chemin de fer...

en Angleterre seraient prêts à prendre toutes les actions du fonds de la compagnie, non encore retenues, du moment qu'ils seraient informés que l'amalgamation avait été effectuée.

la peine d'être examinés. Le dernier à trois ans et pèse 1,521 M. Logan contribue grandement au développement de l'exposition. Il y a fait conduire quatorze têtes de bétail; sept vaches, trois génisses et quatre veaux...

Correspondance.

TROIS-RIVIÈRES, 20 septembre 1857. M. Le Rédacteur. Veuillez insérer dans les colonnes de votre journal la note suivante :

Le Journal de Québec, en reproduisant dans son numéro d'hier la pièce de vers que je vous avais adressée, donne à entendre qu'elle est de ma plume.

Ne connaissant pas le nom de l'auteur de cette poésie, je n'ai pu le donner, et comme je n'aurais pas à être accusé de plagiat par un autre que par le bon correspondant de l'Enquirer, je prie le Journal d'avoir la bonté de s'enquérir, car j'en ai écrit en tête de la poésie les lignes qui suivent :

Comme tout ce qui peut amuser agréablement le public doit trouver place dans les colonnes de votre intéressant journal, je vous envoie la poésie suivante : bien entendu qu'elle n'est pas de ma plume, car ma muse dans de temps-ci n'a pour moi que des entailles de fer.

EMMANUEL. L'ERE NOUVELLE. QUE LA LUMIERE VOIT ET LA LUMIERE FET.

TROIS-RIVIÈRES, LUNDI, 21 SEPT. 1857. Le Chemin de Fer du Nord. Arrons nous, ou n'arrons nous pas le chemin de fer de la rive nord ?

Le chemin de fer de la rive nord, Andrew Stuart Esquier, occupait le fauteuil et Hector L. Langevin Esquier agissait comme Secrétaire.

Exposition Provinciale.

Nos occupations ne nous ayant pas laissé le loisir de nous rendre à Montréal jeudi dernier, nous en pruntons au Pays la description suivante :

Jeudi, l'exposition provinciale fut ouverte au public. Des huit heures du matin, une masse de curieux se pressait vers l'enceinte.

La police parvint cependant, quoique non sans peine, à établir un peu d'ordre. Elle évita sans doute plus d'un malheur aux imprudents.

Le temps n'était pas beau. De fréquentes ondées venaient rafraîchir les têtes. Mais ces petits inconvénients ne nous empêchèrent pas de commiser bon nombre de dames, fort élégantes, qui demeuraient bravement dehors, malgré la pluie.

Pour commencer la Revue de l'exposition nous prendrons à droite, et parlerons d'abord des produits renfermés dans les hangars de ce côté.

Une Ecole d'Agriculture.

Depuis quelques jours le Canadien réclame à corps et à cris, dans ses colonnes, la création d'une école d'agriculture; ce désir que nous partageons bien sincèrement, lui a donné lieu de publier, dans son dernier numéro, un long article que nous ne pouvons reproduire en entier, mais où nous sommes heureux de puiser le passage suivant :

Depuis quinze ans que le gouvernement responsable est venu mettre la zizanie parmi nous, nous ne faisons que nous entre-disputer sur des vétilles. Faisons mieux aujourd'hui, forçons le à nous donner des mesures pratiques et de cette valeur-là. Là dessus il ne doit, il ne peut y avoir de différence d'opinions parmi tous les amis du pays. Qu'il soit dit au moins que nous puissions nous entendre sur quelque chose. Le gouvernement responsable veut-il se fonder tout de bon dans la confiance et l'amour du peuple ? Il n'a qu'à mettre la main à ses œuvres fécondes qui sont destinées à racheter la race inférieure, et il pourra compter sur une longue vie sans rebouter les sifflets des médisants.

C'est la faute du peuple de la campagne après tout, si les choses ne vont pas mieux au pays. Ne tiennent-ils pas le sort des élections dans leurs mains ? Pourquoi ne pas imposer à leurs membres leurs conditions, et parmi celles-ci en premier lieu, l'établissement d'une école d'agriculture ? Ah ! si les cultivateurs commençaient leur force et estimaient leur valeur, les choses auraient bientôt changé de face parmi nous. Alors le gouvernement responsable deviendrait une vérité en pratique au lieu d'être comme depuis quinze ans un marbre pour tous les ambitieux sans vergogne qui se poussent et font queue à la porte de l'exécutif comme les mendicants à la porte d'une cuisine de monastère. Mais c'est au peuple de la campagne à ne pas se laisser prendre dans les filets des intrigants au jour de l'élection. Il a partit dans son sein des hommes de lumières et de mérite dont les intérêts sont identifiés avec les siens qu'il a appris à connaître et à estimer depuis longtemps. Qu'il les dépêche eux-là avec un mandat bien défini dont ils auront à lui rendre compte, non pas une fois par quatre ans, mais après chaque session du Parlement. Qu'il n'ait d'approbation que pour les mandataires fidèles et de horions que pour les prostitués parlementaires qui se moquent de leurs promesses et de leurs serments et tournent en ridicule dans le Comité de la pipe, chaque fois qu'un nouveau membre non encore gâté au contact des vieux roués cherche à prononcer son nom avec respect. Mais si ce député savait que quelques mois après il aurait son compte pour lui pendant que ses persiflages d'hommes ne trouveraient que la désapprobation du peuple, encore une fois, les choses prendraient bientôt une autre couleur.

On comprend sans doute que nous ne faisons pas peser ici sur tous les députés ces imputations de cynisme révoltant qui fut le scandale des nouveaux venus en Parlement. Non, il y a dans la législature d'aujourd'hui, comme dans toutes celles qui l'ont précédée, même en plus fort de la corruption, un bon nombre de membres qui ont à cœur le bien public, qui sont conduits par des principes de moralité et de patriotisme; mais l'atmosphère politique de Toronto est loin d'être saine, et sa contagion empoisonne les plus patriotes des députés. A l'époque où l'opinion faisait ses derniers efforts sur le parquet législatif, il ne put pas trou-

L'inventeur des Chemins de Fer.

Le Nouveau Journal des Connaissances utiles nous révèle une triste destinée. Il s'agit de l'inventeur des chemins de fer, Thomas Gray, qui se ruina, malgré les remontrances de sa femme, pour substituer la voie ferrée à la diligence.

En 1818, il remit à un de ses compatriotes, M. Wilson, et à un économiste français, M. Ysabeau, le résultat de ses études. "Tenez, leur dit-il en leur donnant une liasse de plans et de papiers, ceci est l'auteur de la civilisation du monde; il n'y a plus de distances: les peuples se visitent sans danger comme sans fatigue, d'un bout à l'autre du continent. Des compagnies vont être formées, d'immense capitaux vont trouver leur emploi; mon système débordera sur d'autres pays, et il aura pour défenseurs les gouvernements et les peuples; ma découverte ne peut être comparée qu'à celle de l'imprimerie."

Le manuscrit remis à M. Wilson et à Ysabeau fut, d'après la volonté de Thomas Gray, livré à l'impression; puis l'inventeur en adressa un exemplaire au chef du ministère anglais. Cet exemplaire était accompagné d'une lettre; mais le ministre, occupé de toute autre chose ne répondit pas. Règle générale, les ministres de tous les pays sont toujours trop occupés pour répondre aux lettres importantes qu'on leur adresse, et il est même douteux que le ministre anglais ait jamais eu la moindre connaissance de la lettre et du livre de Thomas Gray.

Dependant le livre de Thomas Gray ne fit son chemin que quelques années après sa publication, la Grande-Bretagne était sillonnée de chemins de fer, l'Amérique et le continent européen suivirent bientôt l'exemple de l'Angleterre. Quant à Thomas Gray, qui venait de révolutionner le monde, on n'en entendit plus parler.

Vers 1840, M. Wilson, qui avait été retenu pendant près de trente années sur le continent, par les grandes entreprises industrielles dans lesquelles sa fortune était engagée, revint en Angleterre; il s'informa de Thomas Gray, mais personne ne put lui répondre à ce sujet, on ne savait même pas ce qu'il voulait dire. Les chemins de fer fournis par la nouvelle invention aux rues, mais on ignorait le nom de l'inventeur.

Les Mormons.

Les dernières nouvelles arrivées de l'Utah nous ont pas de nature à faire considérer comme exagérées les craintes qu'on inspire depuis plusieurs années au sujet de la population de ce grand lac Salé, pour s'insurger de fait contre l'autorité de Washington, repousser ses délégués, et jeter hardiment le gant à la répression. On sait déjà par quelle série de procédés Brigham Young, qui gouverne et personnifie la communauté mormone, est venu à prendre nettement l'attitude d'un rebelle envers les Etats-Unis. Si les faits rapportés précédemment pouvaient laisser quelque doute à ce sujet, les dernières nouvelles venues de l'Utah ne permettent plus désormais d'en conserver aucun.

L'annonce de l'expédition préparée et mise en marche contre l'Utah a eu pour effet non de les frapper de crainte; mais d'exalter leur fanatisme, et d'enflammer leurs instincts guerriers.

De tout temps, mais principalement depuis son exode à travers les déserts, la population mormone a considéré le peuple américain comme son ennemi naturel et implacable. Le gouvernement de Washington n'est pour elle que l'ennemi du gouvernement des Français par le peuple de Mexico. Ce sentiment de haine, les chefs mormons, et à leur tête Brigham Young, ont mis un soin particulier et persévérant à le fomenter, à l'entretenir en toute occasion. Rien n'est donc plus aisé pour eux en ce moment que de produire une exposition de fanatisme, et il paraît qu'ils n'ont point laissé échapper l'occasion.

Brigham Young est monté en chaire, la semaine dernière à la bouche à l'adresse des Etats-Unis. Son sermon n'est qu'un long démenti au gouvernement fédéral dont il soutient qu'il n'a rien les atteintes, à en juger par les termes dans lesquels il s'exprime.

— Lettre d'un officier, datée du camp devant Delhi, le 24 juin. — Ces canailles nous donnent énormément à faire. Nous sommes toujours dans la même position qu'il y a quinze jours, seulement nous avons construit quel-

ver un membre pour seconder sa motion. Nous étions la suant de honte pour cette assemblée paralytique qui rougissait d'un des fils aînés du pays, de l'homme qui, pendant plus de trente ans de sa belle vie publique, avait fait respecter le nom de Canadien Français. A cette époque on connaissait pas l'application de race inférieure. Elle est née depuis que Papeau est disparu pour le temps pour revivre dans l'histoire. Mais l'isolement de Papeau ne venait pas de ce que tous les députés étaient avilis, mais de la force des préjugés qu'on avait réussi à armer contre lui. Plus tard nous en entendîmes plus d'un déplorer avec amertume cette absence de moralité parlementaire.

"Aujourd'hui, Dieu merci, l'opinion s'est un peu émancipée, et parmi les députés du Bas-Canada se dessine une phalange libérale qui se fortifie de plus en plus, qui se roidit contre les roqueries, bien plus qui impose souvent sa volonté et ses mesures."

ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

Andrew Stuart, écuyer, fut appelé à la présidence, et Hector Langevin, écuyer, prit d'agir comme secrétaire. Le président ayant expliqué le but de l'Assemblée qui était de ratifier ou de désavouer la résolution adoptée par les directeurs de la compagnie du chemin de fer de la rive nord, et par laquelle ils avaient décidé d'amalgamer la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord, avec la compagnie du chemin de fer de la navigation à vapeur du St-Maurice.

C. Alley, écuyer, a proposé et il a résolu unanimement.

Que la résolution des directeurs de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord adoptée à l'Assemblée du 10 d'août dernier, par laquelle les directeurs de la compagnie ont décidé d'amalgamer la compagnie avec la compagnie du chemin de fer de la navigation à vapeur du St-Maurice, soit, par la présente, ratifiée et que la dite compagnie soit amalgamée suivant les provisions du statut passé et qui pourvoit en pareil cas.

Sur motion de F. Evanturel, écuyer, secondé par R. G. Belleau, écuyer.

Le président quitte le fauteuil, et Jos. Morrin, écuyer, y fut appelé, après quoi des remerciements furent votés au président et au secrétaire pour leur services en cette occasion.

A. STUART, Président. HECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire. Québec, 17 septembre, 1857. — Canadien.

L'ÉTAT DES AFFAIRES A QUÉBEC. — Pour se faire une idée de l'état déplorable dans lequel se trouvent, en ce moment, les affaires à Québec, il suffit d'apprendre que les rôles de la cour de circuit dont la prochaine session doit s'ouvrir lundi prochain, renferment déjà 1,800 actions, intentées à des débiteurs pour des dettes dont le chiffre varie d'un chelin à quinze louis. Il reste encore 300 autres actions dont la cour n'avait pas pu s'occuper pendant sa dernière session, ce qui porte à deux mille cent le chiffre des procès pour dettes que la cour va avoir à juger! Par le temps qui court, il vaut mieux être huissier que créancier. — Journal de Québec.

FANATISME. — Jeudi dernier, dans la nuit des malheureux ont essayé d'incendier l'église Ste. Anne dans le Griffintown. Déjà les flammes commencent à s'élever le long de la nouvelle école attenante à l'église, quand la fille du sacristain s'en est aperçue et a pu réussir à étendre le feu. Les incendiaires ont fui à l'apparition de la jeune fille. Nous livrons cet acte au public et à l'activité de la police pour, au doute qu'il ne soit produit par le fanatisme des quelques individus dont le Griffintown est et a toujours servi le repaire. — Miner.

LES POMMES DE TERRE. — Un journal le New-Market Era, dit que les pommes de terre qui croissent près de la surface du sol sont généralement atteintes de la maladie régnante; tandis que celles qui sont semées à une plus grande profondeur échappent à la rouille.

— Nous apprenons que le Richelieu, appartenant à M. Elzéar Mongé, a été gravé avant-hier la course de cinq milles. Hier le même animal a battu l'Oiseau Rouge dans la course de dix milles. — Pays.

HORRIBLE SINISTRE. — Porte du steamer Central America. — plus de 400 victimes. — Charleston, 17 septembre.

"Le steamer Thomas Swain, venant de New-York, est arrivé dans ce port. Il annonce que le 15 courant, à 15 milles, environ au nord du cap Hatteras, il a parlé à la barque l'Étoile, laquelle avait à bord 40 des passagers du steamer Central America. Ces passagers ont raconté que le Central America avait sombré le 12 courant et que, sur plus de 500 personnes à bord, 60 seulement avaient été sauvées. On ne dit rien de Par qui portait le steamer."

Cette dernière phrase est à elle seule un trait de mouss. Un navire sombre en mer avec près de 500 âmes humaines et l'on se demande si les caisses d'or ont pu être sauvées! — C. des E.-U.

UN RICHE JOURNALISME. — Nous trouvons le paragraphe que voici dans un journal du Wisconsin: "Un de nos échanges dit qu'un règle général, les journaux ne sont pas enrichis des biens de ce monde. "Humburg." Nous voyons

par exemple, rédacteur d'un journal de campagne qui va grand train à la fortune. Nous avons un bon bureau, une carabine à deux coups, sept habilements, trois chapeaux, un jeune chien de Terre-neuve, deux montres en or, trois chemises de jour, et deux de nuit, un tapis sur le plancher, une jolie femme, un lot de terre en encourture, quatre-vingt-trois sous comptant, point de dettes et point de parents à succession. Si avec cela nous ne sommes pas riches, c'est grand pitié. Mais bah! qui s'embarrasse du comptant?"

Notre confrère a raison; il est riche en effet s'il en a, du moins en bonne heure, et c'est beaucoup.

CONSERVATION DES CHEVEUX. — Dans tous les âges, et chez toutes les tribus d'hommes, une belle tête de cheveux a été et est encore regardée comme le plus bel ornement des plus belles femmes du Créateur. Les dames et les jeunes filles patriciennes de l'ancienne Rome et de la moderne confèrent cette attention sur les cheveux qui a ajouté la beauté couronnée au chef-d'œuvre du sculpteur et du peintre, et aucune dame, et même aucun monsieur des temps modernes n'ont oublié de se boucher incomparable et de ce riche ornement de la race. A la beauté supérieure, c'est la touche finale; à l'humanité, c'est le symbole et le garant de la force et de la noblesse, aujourd'hui comme aux temps des patriarches sérieusement, il en a toujours été et il en sera toujours ainsi.

Mais incapable comme nous sommes de résister aux maux du temps et de la vie arrive souvent que par la maladie ou l'infirmité nos cheveux deviennent gris dans un âge peu avancé, ou que nous devenons chauves avant d'avoir atteint la grâce de la femme ou à la stature de l'homme. C'est alors et malgré que nous vénérions beaucoup les cheveux gris et respectons la sagesse des têtes chauves parmi les honorables survivants de la génération d e trois vingtaines et dix, que nous savons que nos cheveux gris ne sont pas très vénérables que beaux; tandis que nos têtes chauves ne sont ni l'un ni l'autre, mais, au contraire sont le revers des deux, et nous imposent un grand nombre de désavantages et de misères sociales et sanitaires.

Alors c'est l'homme qui peut nous relever de ce malheur et rétablir les cheveux dans leur couleur primitive ou les faire croître, qui devient un ami véritable et un bienfaiteur, par la force de cette simple exhibition de son génie et de son habileté. Et autant nous sommes opposés à la charlatanerie, et autant nous traitons de charlatanisme les prétentions de quiconque s'oppose à l'accomplissement de cette œuvre presque miraculeuse, jusqu'à ce que nous éprouvions néanmoins de plaisir, respect nos manières de voir sur la communication absolue de ses propriétés, à recommander le Restaurateur des cheveux du professeur Wood comme le meilleur article qui a mérité nos nos propres yeux, tout ce qu'il réclame toutes et chacune des choses insérées dans son nom.

Cet article, enfin, rétablira les cheveux gris dans leur couleur primitive, et ajoutera à leur croissance et à leur beauté tout ce qu'aucune maladie ou brui-sures n'aurait pu ralentir dans la croissance ou leur dans la beauté. Ceci n'est pas une preuve dans notre famille, en peu de semaines, et en un grand nombre d'autres cas, qu'on nous a relatés, sans que le propriétaire nous en ait encore jamais donné aucune connaissance. Nous n'avons seulement à ajouter que cet article précieux est en vente chez le propriétaire, No. 312 Broadway.

ÉCOLES. — En cette ville, le 17 du courant, des frères, James Halpin, typographe, âgé de 31 ans. Il laisse une femme, et 3 enfants en bas âge. M. Halpin possédait l'office de l'Imprimerie depuis son commencement.

PERDU OU VOLE. — Le consignataire, en mettant le pied sur le vapeur la Victoria, jeudi soir, au moment de son départ de Montréal, a été dérobé d'un portefeuille d'argent, électrique, doublé en soie blanc. Il contenait sept à huit passes en billets de banque, un billet signé "H. B. Hughes," un autre billet signé "J. C. Simmons," un coupon de l'Atlantic Club, une carte de retour par le vapeur Cultivateur, plusieurs autres billets qui ne peuvent être utiles qu'à leur propriétaire. Une récompense libérale sera donnée à celui qui rapportera ce portefeuille, au bureau de l'Ere Nouvelle.

BOIS ET FORETS. — DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. TORONTO, 15 Sept., 1857.

AVIS est par le présent donné que, quelques LAITES POUR BOUES, — pour reconnaître les terres inoccupées de commerce et pour occupation durant la saison prochaine, un bon effet en vente par encan public, au bureau des Terres à Bois de la Couronne, à Trois-Rivières, MARDI, le SIX OCTOBRE prochain.

On fera connaître les conditions, généralement, le jour de la vente. E. P. TACHÉ, Com. des Terres de la Couronne.

75-515.

AVIS. — Le Sousigné P. B. DESPOSES, prévient et L'notice au public que je ne serai responsable d'aucune dette quelconque qui pourrait être contractée par qui que ce soit, en mon nom sans un ordre écrit et signé de ma propre main.

P. B. DESPOSES, 75-515.

EDUCATION. — EST conçu pour SAMEDI le DIX-SEPT École de la section de la Couronne, au district de Trois-Rivières, une première assemblée ou conférence des Instituteurs de la section des écoles de St-Maurice et de Maskinonge, en la circonscription de l'École No. 10, Jacques Cartier, dans la section du comté de Champlain, comprenant les écoles de Trois-Rivières, en la circonscription de l'École Nouvelle Léval, pour y procéder à l'organisation des sections de l'Association des Instituteurs de ces Circonscriptions, être des officiers, et régler leurs constitutions particulières. Les associations d'Écoles prient de prévenir les Instituteurs. P. B. DESPOSES, Inspect. d'École, Trois-Rivières, 15 septembre 1857. — 21. 75-515.

AVIS. — Les autres journaux invités à reproduire dans l'intérêt de l'éducation.

P. B. DESPOSES, Inspect. d'École, Trois-Rivières, 15 septembre 1857. — 21. 75-515.

AVIS. — Le Sousigné HORACE EUGÈNE PIERRE LACOURSIÈRE, marchand, de Pineville dans le Township de Steinfold, District d'Arthabaska, prévient et notice au public que je ne serai responsable d'aucune dette quelconque qui pourrait être contractée par qui que ce soit, en mon nom sans un ordre écrit et signé de ma propre main.

H. E. P. LACOURSIÈRE, Steinfold les 17 août, 1857. — 1m. 68-515.

A VENDRE OU A LOUER. — LE MOULIN ROUGE, dans la paroisse de Yamachiche, avec la MAPLE No. vingt trois arpents de Terre, en ce qui concerne le tout comme maintenant dans l'occupation de M. William Clark, possession donnée le premier de mai prochain. S'adresser à Surobert, district de St-François, au DECEMBRE JOHNSTON, 25 fév. 1857.

COURSES.



DES Courses au Trot, à l'amble et au galop auront lieu les 22, 23 et 24 septembre courant sur les Courses des Trois-Rivières.

PREMIER JOUR. — Une bourse de \$10, un mille, meilleurs trois dans cinq, ouverte à tous trotteurs du district des Trois-Rivières, qui n'ont jamais gagné d'argent. Entrée \$1 50c.

DEUXIÈME JOUR. — Une bourse de \$12 un mille, meilleurs trois dans cinq, ouverte à tous trotteurs du district des Trois-Rivières. — Entrée \$2.

DEUX Bourses. L'une de \$12 au galop et l'autre de \$5 au second, un mille, meilleurs deux dans trois, ouverte à tous chevaux au galop du district des Trois-Rivières. — Entrée \$2.

TROISIÈME JOUR. — Une bourse de \$16, trois mille, sans relais, meilleurs deux dans trois, ouverte à tous chevaux trotteurs et ambleurs du district des Trois-Rivières. — Entrée \$2 50c.

Il devra y avoir au moins deux entrées dans chacune des courses.

Les entrées devront se faire au bureau de Boucher de Niverville, avocat, avant dix heures du matin chaque jour des courses.

Le Cultivateur de M. Godin des Trois-Rivières ne pourra pas entrer dans ces courses.

J. E. TURCOTTE, Propriétaire. BOUCHER DE NIVERVILLE, Secrétaire. Trois-Rivières, 14 Septembre, 1857. 74

REMERCIEMENTS.

M. BOIRGEOIS, remerciait ses amis et le public du bien qu'il leur a fait en leur permettant de reconstruire son vapeur traversier, les informe qu'il a maintenant repris ses trajets régulier et qu'il s'appellera désormais

"La Cité." Trois-Rivières, 14 sept. 1857. 74

T. RICKABY, MARCHAND COMMISSION, Encanteur & Courtier. S'adresser à T. RICKABY ou à LOUIS ROBICHON. Trois-Rivières, 10 sept. 1857. 73

AVIS.

EST par le présent donné que toutes personnes arrières pour leur contribution, envers la Municipalité Scolaire de cette Cité; sont tenues de venir payer sans délai, au sous-signé, qui tiens son Bureau au-dessus du magasin de MM. Godin & Giroux. F. N. BELCOURT, Secrétaire-Trésorier. Trois-Rivières, 7 Septembre 1857. 72

A LOUER.

Une Maison en Pierre, près du Palais de Justice, L'Église, occupée par M. Narcisse, avec Appareil à Gaz, une pompe etc. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser au BUREAU DU PROTONOTAIRE. Trois-Rivières, 4 septembre 1857. 72

A VENDRE.

10 Emplacements, Contenant 1000 pieds, Sur 120 pieds. S'adresser à H. LOR, à Montréal No. 60, Rue St-Laurent. Montréal, 5 août 1857. 68

AVIS.

La Sousignée a adopté le nom de H. Brunelle pour les fins de son commerce en la cité de Trois-Rivières et qu'elle a constitué Gaspard Brunelle, son époux, son procureur-général pour gérer ses affaires. HELENE PRATTE BRUNELLE, Trois-Rivières 29 août 1857. 69

AVIS.

La sousignée, marchande publique de St-Amande de La Base du Feuvre, informe le public qu'elle a constitué, Louis Joseph Arthur Charland son époux, son procureur-général pour agir en son nom, en toutes causes. EULALIE GUY CHARLAND, Trois-Rivières, 19 août 1857. — 3m. 67

AVIS.

Le Sousigné HORACE EUGÈNE PIERRE LACOURSIÈRE, marchand, de Pineville dans le Township de Steinfold, District d'Arthabaska, prévient et notice au public que je ne serai responsable d'aucune dette quelconque qui pourrait être contractée par qui que ce soit, en mon nom sans un ordre écrit et signé de ma propre main.

H. E. P. LACOURSIÈRE, Steinfold les 17 août, 1857. — 1m. 68

A VENDRE OU A LOUER.

Le moulin rouge, dans la paroisse de Yamachiche, avec la MAPLE No. vingt trois arpents de Terre, en ce qui concerne le tout comme maintenant dans l'occupation de M. William Clark, possession donnée le premier de mai prochain. S'adresser à Surobert, district de St-François, au DECEMBRE JOHNSTON, 25 fév. 1857.

UNE BELLE TÊTE



CHEVEUX TRES-LUISANTS, COMPLETEMENT CONSERVÉS JUSQU'A L'AGE LE PLUS AVANCÉ.

ET quel est celui qui a les cheveux gris, qui ne voudrait qu'il fussent remis à leur couleur primitive; ou qui est chauve, et ne voudrait pas que ses cheveux repoussassent; ou incommodé de la tête ou de démangeaisons et qui ne voudrait pas que ces incommodités disparaissent, ou souffrant de scaldes, de la teigne ou autres éruptions, et qui ne voudrait pas être guéri, ou accablé de maux de tête, maudite, et ne voudrait pas souffrir de douleurs. Il fait donc disparaître tous les boutons sur la figure et sur la peau. Le Restaurateur des cheveux du professeur Wood a la propriété de guérir tous ces maux, voir la circulaire et les saluantes.

ANN ARBOR, 5 novembre 1856.

Professeur O. J. Wood. — Cher monsieur, j'ai beaucoup entendu dire de votre Restaurateur des cheveux; mais j'ai si souvent été trompé par la habileté, et nos habiletés, sur la tenture des cheveux, etc., que j'étais disposé à ranger votre Restaurateur dans la même catégorie avec les mille et un remèdes qu'on annonce avec tant d'empressement, lorsque j'en rencontrai dans le comté de Lawrence, il y a quelque mois, où vous m'avez donné une assurance telle qu'elle m'a induite à faire l'essai de votre Restaurateur auprès de ma famille d'abord, et après de mes amis, dont les cheveux étaient devenus bien peu fournis et entièrement blancs, et avant d'avoir employé une de vos grandes bouteilles, ses cheveux furent rétablis à leur belle couleur brune telle qu'il y avait, et redevint au point que sa tête est maintenant entièrement couverte de beaux cheveux luisants; elle a continué à se servir de votre Restaurateur, non-seulement à cause de ses effets d'embellissement sur les cheveux, mais encore à cause de son influence bienfaisante sur la tête et l'esprit. Plusieurs autres membres de ma famille et de mes amis se servent maintenant de votre Restaurateur et avec les succès les plus heureux; c'est pourquoi, mon scepticisme et mes doutes relatifs à ses propriétés et à sa valeur sont entièrement disparus; et je recommande le plus cordialement et le plus confidentiellement son emploi à tous ceux qui désirent que leurs cheveux soient rétablis de blanc ou gris, par cause de maladie ou de vieillesse, à leur beauté et couleur primitives, et à toutes les jeunes personnes qui tiennent à avoir les cheveux beaux et luisants. Très-sincèrement et avec reconnaissance, votre SOLOMON MANN.

AMI WOOD. — Ce n'est que bien longtemps après vous avoir rencontré à Blissfield que j'ai pu me procurer une bouteille de votre Restaurateur, pour laquelle vous me donâtes un ordre sur votre agent au Détroit, et lorsque j'en ai eu une en ma possession, j'en ai déjeuné à l'enfant l'esprit sur les cheveux de Mme Manly, une de vos meilleures preuves de ses propriétés. Il a fait tout ce dont vous m'avez assuré qu'il ferait, et plusieurs autres de ma famille et de mes amis, ayant été témoins de ses effets, s'en servent maintenant et recommandent aux autres d'en faire usage, qu'il est possible la plus haute considération, que vous réclamez pour lui. Encore, très-respectueusement et sincèrement, votre SOLOMON MANN.

CAYLIE, ILL., 25 juin 1852.

J'ai fait usage du Restaurateur des cheveux du professeur O. J. Wood, et j'ai admiré ses effets étonnants. Mes cheveux devenaient, comme je le pensais, prématurément gris, mais après m'être servi de votre Restaurateur, ils ont repris leur couleur primitive, et je ne doute nullement qu'ils la conserveront toujours ainsi. S. B. BRESSI, ex-sénateur, E.-U. O. J. WOOD & Cie., propriétaires, 212 Broadway, N.-Y.; dans le Grand Etablissement de Fil de Métal de N.-Y., et 114 rue Market, St.-Louis, Mo. Agent pour les Trois-Rivières, Delle. M. Anderson, Brasserie d'Anderson, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières, 21 août 1857. 70

LE STEAMER "CANADIAN," DANIEL RYAN, CAPITAINE, ISAIE BEAUDRY, MAITRE NAVIGATEUR.

Ce Steamer est bien établi sous tous les rapports, et commença ses VOYAGES RÉGULIERS, SAMEDI SOIR le 1er AOUT, allant avec le Steamer Québec.

Partant de Montréal à 6 heures, chaque LUNDI, JEUDI, SAMEDI. Partant de Québec à 4 heures, chaque LUNDI, MERCREDI, VENDREDI. Pour fret et passage s'adresser à bord. JOHN RYAN, Agent Directeur. Montréal, 3 août 1857. 62

Important pour tout le Monde.

PENDANT les trois années qui viennent de s'écouler j'ai été engagé dans une transaction comme que de moi seul et comparativement d'un petit nombre d'autres personnes que j'ai instruites pour la somme de \$200 chacune, ce qui me fait un salaire de \$2,000 à \$3,000 par année; et ayant pris des arrangements pour passer en Europe au printemps de 1858, dans le but de faire la même transaction, je désire donner d'amples instructions dans l'art à toute personne aux États-Unis ou en Canada qui me remettra la somme de \$1. Je suis persuadé, d'après les succès dont j'ai été favorisé et les nombreux témoignages de reconnaissance que j'ai reçus de ceux que j'ai instruits, et qui ont eu cet art de \$5 à \$15 par jour, de donner à toute personne l'occasion de profiter de cet art qui est facile, plaisant et très-profitable à très peu de frais. Il n'y a certainement aucun charlatanisme en ceci. On peut fournir les meilleures recommandations, et je puis révéler aux personnes que j'ai instruites, qui certifieront qu'elles gagnent de \$5 à \$15 par jour avec cet art, qui peut être exercé par les messieurs et les dames. Plusieurs dames, dans différentes parties de l'État de New-York, de la Pennsylvanie et du Maryland, que j'ai instruites, gagnent maintenant de \$3 à \$6 par jour. C'est un bel art, et avec quelques schellins vous les découvrez. En recevant la contribution de \$1, j'enverrai immédiatement à l'applicant une circulaire imprimée, contenant toutes les instructions, qui pourront être comprises simultanément.

Toutes lettres doivent être adressées (français) à ALLEYN T. PARSONS, 335 Broadway, New-York. 23 juin 1857. — 3m. 62

Librairie Ecclésiastique DE TH. LARUE, IMPORTATEUR, Trois-Rivières.

M. LARUE, informe le public en général et particulièrement MM. du Clergé, qu'il reçoit un grand assortiment de LIVRES DE PRIÈRES, de LITURGIE, de PÉLOLOGIE et ÉCOLE. Ornaments d'Églises, tel que: VASES SACRÉS, CHEMINS DE CROIX de 210 à 250, etc., etc.

PIANOS, HARMONIUMS, GRAVURES et PAPERIE assortie — VIN DE MESSIE, qu'il vendra à très bas prix. THÉOPHILE LARUE, Trois-Rivières, 1er Août, 1857. — 3m 62

PORT ST-FRANÇOIS ET QUÉBEC.

A commencer de LUNDI, 27 du courant, LE VAPEUR LADY ELGIN, LAISSERA LE Port Saint-François pour Québec, TOUS LES LUNDI ET VENDREDI MATIN, à 8 heures, et LAISSERA QUÉBEC, POUR RETOURNER, TOUS LES MARDI ET SAMEDI, à TROIS heures de l'après-midi. Arrêtant à Trois-Rivières, Champlain, Batiscan, St-Jean Deschêlions, Lotbinière, Portneuf et Platon. Trois-Rivières, 27 juillet, 1857. 60

L'Ecole Normale Jacques-Cartier.

LES Classes de l'Ecole Normale et celles de l'Ecole Modèle annexée, seront ouvertes de nouveau le QUINZE SEPTEMBRE prochain. Les Candidats à l'Ecole Normale sont informés qu'il ne reste plus que sept bourses à donner, et que sans les deux dernières qui seront réservées au concours, elles se donneront dans l'ordre des demandes. Personne ne sera admis à l'étude pour cette année, après le PREMIER OCTOBRE prochain. M. le Principal sera à son bureau à l'Ecole Normale pour examiner les candidats tous les jours depuis le PREMIER SEPTEMBRE de DIX HEURES du matin jusqu'à QUATRE HEURES de l'après-midi. Montréal, 1er Septembre 1857. — 1m. 71

AVIS.

LA LEGISLATURE DE LA PROVINCE ayant passé un acte ordonnant que tous les COMPTES DU GOUVERNEMENT figurent en DOLLARS ET CENTS, à dater du PREMIER JANVIER prochain, il est souhaité que le même système de comptabilité soit adopté généralement par tous le pays. Les BANQUES ont en conséquence résolu d'introduire la même innovation qui prendra cours à l'époque mentionnée ci-dessus et elles prient les personnes en relation d'affaires avec elles d'exprimer en dollars et en cents le montant des billets en effets à escompter ou à collecter et qui déléguent le ou avant le premier janvier prochain. Il sera aussi nécessaire que tout cheque ou autre papier commercial soit fait d'après le système décimal. 1er mai 1857. M. le Principal de Montréal — D. DAVIDSON, Caissier.

Pour la Banque de l'Amérique Britannique du Nord — THOS. PATON, directeur général, Do Commercial du Canada — C. S. ROSS, Caissier.

Pour la Banque de la Cité — F. MACCULLOCH, Caissier.

Pour la Banque de Québec — C. GETHINGS, Caissier.

Pour la Banque de Gore — A. STEVEN, Président.

Pour la Banque du Peuple — B. H. LEMOINE, Caissier.

Pour la Banque de Molson — WILLIAM MOLSON, Président.

Pour la Banque de Toronto — A. CAMERON, Caissier.

Pour la Banque du District de Niagara — THOMAS R. MERRITT, Vice-Président. Trois-Rivières, 7 juin 1857. 48

COMPAGNIE DU RICHELIEU

ouvelle Ligne de vapeurs ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. Les nouveaux et élégants VAPEURS NAPOLEON ET VICTORIA, ONT commencé leur LIGNE RÉGULIÈRE entre MONTRÉAL ET QUÉBEC et continueront durant la saison comme suit: VAPEUR VICTORIA, Capt. L. St. Louis, quittera pour Québec tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI. VAPEUR NAPOLEON, Capt. P. Corr, quittera pour Québec tous les MARDI, JEUDI et SAMEDI à six heures P. M. Les deux vapeurs toucheront à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Passage de Cabine...75c. (Repas inclus.) Do. de Fond...25c. Pour fret et passage, s'adresser à JOSEPH LEVY, coin des Rues St-Joseph et des Commissaires, à Montréal, ou Trois-Rivières, à GEORGE GOUIN, Agent. 15 Juin, 1857. 49

A VENDRE.

UN superbe emplacement, au village d'Yamachiche, contenant un demi-acre, avec un beau jardin, trois jardins et une belle prairie, avec maison de bois, latrine, remises, hangar, grange, écurie, étable et bâtisse en grès, en bon état; situé tout près de l'église, du couvent et de l'Académie des Frères. Conditions libérales; s'adresser au propriétaire, M. DEBILLY, HUBERT, N. P. Trois-Rivières, 23 Mars 1857. 28

MACHINES COMBINÉES POUR FAUCHER ET MOISSONNER.

La plus grande épargne de temps qui soit en usage. Faites Fortes et Legeres FACILES à transporter et ne se désagrègent pratiquement pas de longtemps. Fauchent et moissonnent dix acres d'herbe, ou de grain en un jour et ce sera fait d'une manière plus nette qu'avec la main. Travaillera bien dans un champ bien fourni de grains. Peuvent être levés en marchant lorsqu'elle rencontreront quelques obstacles et laissent le grain de côté, un champ complet peut être coupé avant que le grain ne soit transporté ou mis en bottes. Tout bon habitant qui aime à voir son grain et sa récolte moissonnés vite, à bon marché et avec peu de travail devrait acheter une de ces machines. Fermiers venez les voir. Achetez-en une et essayez-la. TOUTES GARANTIES. JOHN SMITH, Eccluse St. Gabriel. Montréal 4 juin 1857. — 8m. 47

CARLETON . MOORE & Cie

MARCHAND EN GROS DE CHAÎNE DE TAPIS, COTON FILS, OUATE, ETC., No. 206 (ci-devant No. 116) N. Troisième Rue, PHILADELPHIE.

Notre chaîne de Tapis est montée sur le cadre même et sans cartonage (Full Weight). Tous ordres exécutés avec promptitude. 14 Mars, 1857. 42

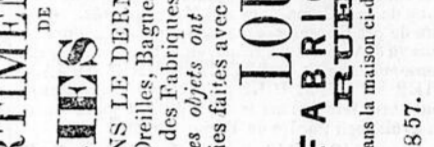
AVIS.

LES personnes endettées envers la succession de M. le Capt. Antoine Gadioux St. Louis, co-seigneur du Fief Gros-Bois-Est, décedé à Yamachiche, et celles à qui la succession peut devr, sont priées de se présenter en diligence à M. J. B. Charland, sur les lieux, pour régler, saisir ou être satisfaites; il y est dûment avertis. Yamachiche 11 août 1857. 65

ASSORTIMENT CHOISI DE BIJOUTERIES FRANÇAISES,

DANS LE DERNIER GOUT. COMPRENANT: Pendants d'oreilles, Bagues, Broches, Boutons de Chemises, et des Montres d'Or, et d'Argent des Fabriques Anglaises, Françaises, et Suisses. De tous ces objets ont garanti la qualité. De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

LOUIS DELATTE, FABRICANT-BIJOUTIER, RUE NOTRE-DAME, Dans la maison occupée par John Whiteford, autrement connu sous le nom de "LA BOULE D'OR." Trois-Rivières, 21 Septembre, 1857. 38



De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et à bon marché.

De réparations en bijouteries faites avec beaucoup de soin et

Bureau de l'Agriculture et de Statistiques.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL a bien voulu approuver le mode de distribution des FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES TERRES, prescrit par l'Ordre en Conseil publié ci-dessus, dans l'espoir d'arriver par là à un emploi judicieux et économique de ce fonds.

Le premier fonctionnaire de chaque municipalité ou dans toute autre Municipalité, pouvant être employé à l'usage du fonds formé en vertu de l'article 14 de la loi 16 Vic, ch. 159, et n'ayant pas encore reçu de destination, soit employé à la construction, à l'entretien, aux réparations ou à l'amélioration des routes ou points dans chacune des Communes ou autres Municipalités, respectivement, et soit, dans le cas contraire, disposé par l'Intendant de la Commune Municipale de chacune de ces Communes ou Municipalités.

Bureau d'Agriculture et de Statistiques.

TORONTO, 25 juillet 1856. Aux Emigrants et autres Personnes cherchant des Terres à Coloniser.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL a ouvert dernièrement TROIS GRANDES LIGNES DE CHEMIN, sur le point d'être terminées, et a fait arpercer et préparer pour la colonisation les terres traversées par ces routes ou situées dans leur voisinage immédiat.

Le Chemin d'Outaouais et d'Opeongo

commence à un point sur la rivière de l'Outaouais connu sous le nom de FERRALL, un peu au-dessus du confluent Bonne Chère, et se dirige vers l'Ouest, passant dans la partie septentrionale du comté de Renfrew.

La Route d'Addington

commencement dans le Township d'Anglesea, dans la partie nord du comté d'Addington, près du village de Flint's Mills dans le comté de Renfrew, sur la route d'Opeongo, à une distance de 53 milles de la Rivière d'Outaouais, formant avec la ligne de Bell un grand chemin ou artère principale de l'Outaouais au lac Muskoka, d'une longueur de 171 milles, passant dans le comté du territoire de l'Outaouais et de celui de Huron, et aboutissant à la colonisation une contrée aussi riche que vaste.

Le Chemin d'Addington

commencement dans le Township d'Anglesea, dans la partie nord du comté d'Addington, près du village de Flint's Mills dans le comté de Renfrew, sur la route d'Opeongo, à une distance de 53 milles de la Rivière d'Outaouais, formant avec la ligne de Bell un grand chemin ou artère principale de l'Outaouais au lac Muskoka, d'une longueur de 171 milles, passant dans le comté du territoire de l'Outaouais et de celui de Huron, et aboutissant à la colonisation une contrée aussi riche que vaste.

Le Chemin d'Addington

commencement dans le Township d'Anglesea, dans la partie nord du comté d'Addington, près du village de Flint's Mills dans le comté de Renfrew, sur la route d'Opeongo, à une distance de 53 milles de la Rivière d'Outaouais, formant avec la ligne de Bell un grand chemin ou artère principale de l'Outaouais au lac Muskoka, d'une longueur de 171 milles, passant dans le comté du territoire de l'Outaouais et de celui de Huron, et aboutissant à la colonisation une contrée aussi riche que vaste.

CONDITIONS

Le colon sera âgé de dix-huit ans au moins. Il prendra possession du terrain qui lui aura été alloué dans le délai d'un mois et mettra en culture dans les quatre premières années au moins douze acres de terre. Il construira une maison (d'un moins 20 pieds de long sur 18 de large), et résidera sur sa ferme jusqu'à ce que les conditions de la concession aient été remplies. Alors seulement il aura le droit d'obtenir un acte de propriété.

AVIS

AVIS est présentement donné que les cages de bois venant sur un marché ou l'acte des cultures (8 vic. chap. 49) est en force sera sujette à être retenue et les spécifications seront obtenues selon l'acte de la Législature passée durant la dernière session à moins que des certificats venant de moi et constatant que les quantités promises, sujettes et exemptes de droits, soient exhibées.

AVIS

TOUTE demande, pour renouveler les LICENCES DE BOIS sur le territoire du St. Maurice, doit être faite au bureau de l'Intendant le 1er septembre prochain; et le loyer ou les redevances seront payables le 1er novembre prochain; autrement les Limites seront confisquées.

AVIS

LES Entrepreneurs de bois qui ont fait avant l'antérieur dernier, en vertu de l'agence du sous-signé, sont notifiés par les présentes qu'aucun billet, ou bois qu'après ne sera exempt de droit excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le sous-signé donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composé la dite cage a été pris sur des terres privées; mais on prélevera le droit sur le surplus que contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur les terres publiques; et sur aucun état erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour vente ou exportation, sans clearance du Bureau, sera détenue aux risques et périls du propriétaire.

AVIS

LES Entrepreneurs de bois qui ont fait avant l'antérieur dernier, en vertu de l'agence du sous-signé, sont notifiés par les présentes qu'aucun billet, ou bois qu'après ne sera exempt de droit excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le sous-signé donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composé la dite cage a été pris sur des terres privées; mais on prélevera le droit sur le surplus que contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur les terres publiques; et sur aucun état erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour vente ou exportation, sans clearance du Bureau, sera détenue aux risques et périls du propriétaire.

AVIS

LES Entrepreneurs de bois qui ont fait avant l'antérieur dernier, en vertu de l'agence du sous-signé, sont notifiés par les présentes qu'aucun billet, ou bois qu'après ne sera exempt de droit excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le sous-signé donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composé la dite cage a été pris sur des terres privées; mais on prélevera le droit sur le surplus que contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur les terres publiques; et sur aucun état erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour vente ou exportation, sans clearance du Bureau, sera détenue aux risques et périls du propriétaire.

AVIS

LES Entrepreneurs de bois qui ont fait avant l'antérieur dernier, en vertu de l'agence du sous-signé, sont notifiés par les présentes qu'aucun billet, ou bois qu'après ne sera exempt de droit excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le sous-signé donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composé la dite cage a été pris sur des terres privées; mais on prélevera le droit sur le surplus que contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur les terres publiques; et sur aucun état erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour vente ou exportation, sans clearance du Bureau, sera détenue aux risques et périls du propriétaire.

Bureau d'Agriculture et de Statistiques.

TORONTO, 15 Aout, 1856. PRIX D'ESSAI: £10. £25. £15.

LES ESPRIS ci-dessus seront payés pour les TROIS MEILLEURS ESSAIS, respectivement, sur l'Origine, la Nature les Habitudes, et l'Histoire du Progrès, de temps, et les causes des visites du Chateauguay, (Weevil) de la Mouche Hesse, (Hessian Fly) du Cousin, (Midge) et les autres insectes qui ont fait des ravages à la récolte des grains en Canada, et sur toutes les maladies auxquelles les récoltes ont été sujettes et sur les meilleurs modes à adopter pour empêcher de telles choses.

Les Essais devront être livrés au Bureau, vers le QUINZE JANVIER prochain, et devront être désignés par un MOTTO, dont copie sera aussi fournie dans une enveloppe cachetée avec le nom et l'adresse de l'auteur. Les prix seront accordés selon la décision d'un comité qui sera nommé par le Bureau d'Agriculture pour le Haut et le Bas-Canada, ou à défaut de telles décisions par le Bureau, les Essais choisis deviendront la propriété de ce Bureau. Un premier sera seulement accordé dans le cas où l'essai aurait un mérite suffisant. Il est à craindre que le cultivateur, dans son empressement à produire du grain, ne prête pas une attention assez grande au danger d'une récolte entachée, et il est à espérer que cet avertissement et les informations et avis qui découleront des Essais que l'on demande, aideront à arrêter ce grand fléau des grains.

P. M. VAN KOUGHNET, Ministre d'Agriculture, &c. 1er Septembre, 1856.—qm. 73

Avis aux Entrepreneurs de Bois.

AVIS est présentement donné que les cages de bois venant sur un marché ou l'acte des cultures (8 vic. chap. 49) est en force sera sujette à être retenue et les spécifications seront obtenues selon l'acte de la Législature passée durant la dernière session à moins que des certificats venant de moi et constatant que les quantités promises, sujettes et exemptes de droits, soient exhibées.

AVIS

TOUTE demande, pour renouveler les LICENCES DE BOIS sur le territoire du St. Maurice, doit être faite au bureau de l'Intendant le 1er septembre prochain; et le loyer ou les redevances seront payables le 1er novembre prochain; autrement les Limites seront confisquées.

AVIS

LES Entrepreneurs de bois qui ont fait avant l'antérieur dernier, en vertu de l'agence du sous-signé, sont notifiés par les présentes qu'aucun billet, ou bois qu'après ne sera exempt de droit excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le sous-signé donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composé la dite cage a été pris sur des terres privées; mais on prélevera le droit sur le surplus que contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur les terres publiques; et sur aucun état erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour vente ou exportation, sans clearance du Bureau, sera détenue aux risques et périls du propriétaire.

AVIS

LES Entrepreneurs de bois qui ont fait avant l'antérieur dernier, en vertu de l'agence du sous-signé, sont notifiés par les présentes qu'aucun billet, ou bois qu'après ne sera exempt de droit excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le sous-signé donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composé la dite cage a été pris sur des terres privées; mais on prélevera le droit sur le surplus que contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur les terres publiques; et sur aucun état erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour vente ou exportation, sans clearance du Bureau, sera détenue aux risques et périls du propriétaire.

AVIS

LES Entrepreneurs de bois qui ont fait avant l'antérieur dernier, en vertu de l'agence du sous-signé, sont notifiés par les présentes qu'aucun billet, ou bois qu'après ne sera exempt de droit excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le sous-signé donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composé la dite cage a été pris sur des terres privées; mais on prélevera le droit sur le surplus que contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur les terres publiques; et sur aucun état erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour vente ou exportation, sans clearance du Bureau, sera détenue aux risques et périls du propriétaire.

AVIS

LES Entrepreneurs de bois qui ont fait avant l'antérieur dernier, en vertu de l'agence du sous-signé, sont notifiés par les présentes qu'aucun billet, ou bois qu'après ne sera exempt de droit excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le sous-signé donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composé la dite cage a été pris sur des terres privées; mais on prélevera le droit sur le surplus que contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur les terres publiques; et sur aucun état erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour vente ou exportation, sans clearance du Bureau, sera détenue aux risques et périls du propriétaire.

RADWAY'S READY RELIEF, (PROMPT REMÈDE DE RADWAY.)

Des milliers en ont fait usage aux Etats-Unis, et se sont guéris de bien des douleurs et maladies. On s'en sert soit extérieurement, soit intérieurement pris par gouttes, suivant les directions, et personne encore ne s'en est servi sans en retirer quelque bienfait en moins d'un quart d'heure.

Le Prompt Remède de Radway a été le premier et est le seul remède découvert qui agit instantanément la force des douleurs. Il dégage le système de toutes affections nerveuses, telles que Rhumatismes, Neuralgie, etc.; il est excellent aussi pour les Miasmes. Il est employé avec succès contre les ataxiques soudaines de

CHOLÉRA, DIARRHÉE, CHOLÉRA MORBUS, CHOLÉRIQUE, LES FIÈVRES, PNEUMONIE, L'INFLUENZA. Ces remèdes sont un découvert médical du siècle actuel. On les prépare d'après une théorie tout-à-fait nouvelle et originale, "pour ôter les douleurs instantanément, et protéger le corps humain contre les attaques soudaines des maladies. Les doses à prendre sont très petites; quelques gouttes seulement ont un effet extraordinaire.

CONTRAINDIT. Contusions, Blessures, Anger, Morsures, Choléra Morbus, Dysenterie, Tic douloureux, et toutes autres maladies accompagnées de grandes douleurs, le Radway's Ready Relief agit instantanément une fin au mal et le guérit à l'instant.

DÉCOUVERTE R. R. R.—N° 2. LE RENOVATING RESOLVANT DE RADWAY, possède le pouvoir le plus prompt et le plus puissant sur les maladies chroniques, les Scrofules, la Syphilis, et les maladies de la Peau. Six heures après que la dose aura été prise le patient trouvera que sa santé est entièrement établie.

POUR TOUTES ESPÈCES D'HUMEURS. En peu de jours, les humeurs les plus grossières disparaissent sous l'influence efficace du "Renovating Resolvent de Radway." Les Ulcères, les Enflures, etc., etc., et les plus TERRIBLES MALADIES DE LA PEAU Ont été guéries en peu de jours par ce remède. Il est agréable à prendre et le patient n'éprouve aucune sensation désagréable en le prenant.

MALADIES CHRONIQUES. Le même remède a guéri miraculeusement des maladies chroniques attachées au système, telles que corruption du sang, amaigrissement des os, affection des muscles, souffertes depuis dix, vingt, et même quarante ans.

GRAND REMÈDE POUR LES MALADIES DE POUMONS. Toutes personnes atteintes des Poux, des Tubercules, des Bronches, de la Toux Sèche, du Crachement de Sang, de la Respiration gênée, etc., trouveront un soulagement immédiat et rétablissant au parfait leurs organes affectés en faisant usage de ce remède.

Ce remède ne connaît pas encore son égal pour opérer ces guérisons. Il suffit d'un seul pot pour changer la condition des Poux et arrêter le progrès de la maladie. Le public peut se fier à son effet sur les Maladies suivantes, savoir: Rhumatisme, Tic Douloureux, Scrofules, Tumeurs et Ulcères, Glandes, Maladies de la peau, Toux sèche, Dyspepsie, Cancer, Maux de Hanches, Goutte, Maux de Foie, Bronches, Etc., etc., etc.

LE RENOVATING RESOLVANT DE RADWAY Est encore un remède excellent et des plus efficaces pour rétablir la constitution, la force et la vigueur des HOMMES ET FEMMES FAIBLES; PERSONNES NERVEUSES ET MELANCOLIQUES. PRIX—\$1 LA BOUTEILLE. R. R. R.—Découverte N° 3. RÉGULATEURS DE RADWAY.

Un Régulateur suffit pour rétablir les Boys et les Foies, dans leurs fonctions naturelles. Deux assurement une évacuation facile à des temps réguliers chaque jour quatre à six purgations comme il faut. IMPORTANT AUX PRENEURS DE PILULES. Les Régulateurs sont le remède le plus agréable le plus sain et le plus efficace pour régler les Boys, etc. C'est le meilleur purgatif du sang qui soit connu.

Un seul Régulateur vaut mieux que six des meilleures Pâles Cathartiques. Les Régulateurs de Radway sont préparés avec soin d'extraits de gommés d'arbres, de plantes, de racines et d'herbes. Ils produisent un effet bien supérieur à celui de toutes espèces de Pills, et au lieu d'affaiblir le système comme elles, il donne de la force à tout le corps.

Les Remèdes R. R. R. sont à vendre chez tous les Droguistes. RADWAY & Co. 162, rue Foulon, N.-Y. Vendre à la Pharmacie des Trois-Rivières.

Avis. Le soussigné avertit le public qu'il ne sera responsable d'aucune affaire ou transaction faite par LAURENT AUBERTIN; et ceux qui auront affaire au magasin pourront s'adresser à MICHEL GAILLOUX. Ses repus seront valables. J. & J. SMITH. Montréal. Trois-Rivières, 31 Mars, 1856. 31

PENSION PRIVÉE DE M. DE JULIEN.

MADAME JULIEN offre ses remerciements à ses plus sincères pour l'encouragement libéral qu'elle a recueilli de la part du public depuis qu'elle tient cette maison. Elle prend la liberté d'informer, ses nombreuses pratiques que, cette année elle a ajoutés à sa maison, si avantageusement connue, plusieurs appartements nouveaux, qui la met en mesure de recueillir l'encouragement qu'on voudra bien lui donner avec plus de satisfaction et pour elle et pour le public.

Le site, comme Pension Privée, est certainement le plus beau de Trois-Rivières, dans la magnifique cour de (600) si bien connu, de E. St. Hart, Par. Sa table sera toujours comme par le passé, garnie du meilleur que le marché produira. Trois-Rivières, 7 mai 1857. 40

FOURNAISES!

Le soussigné informe respectueusement les citoyens des Trois-Rivières et ses environs, ainsi que les Messieurs du clergé, qu'il a pris une patente pour la FOURNAISE A BOIS, et qu'il en possède depuis deux ans dans tous les grands édifices, tels que les Couvents, Séminaires, et autres grandes maisons privées; et en même temps y établit la ventilation. Références aux messieurs du Séminaire, les Dames de l'Hôtel-Dieu et les Dames Ursulines de Québec. ZEPHRIN CHARTRÉ. Québec 21 Juin 1855.

AVIS AU PUBLIC VOYAGEUR.

Le soussigné informe respectueusement tous les amis et le public en général, qu'il a été grand désastre d'être trépané l'automne dernier, dans l'incendie de son magnifique Hôtel sur la Rue du Fleuve, il est encore une fois réinstallé et prêt à recevoir, comme par le passé, tous les voyageurs qui voudront bien le favoriser de leur visite. Ses chambres à coucher, etc. etc. etc., sont très spacieuses, et bien garnies et par la position de la maison, la ventilation se trouve être ce qu'il y a de mieux. Sa table sera toujours garnie du meilleur que le marché fournira. Ses boissons seront de la première qualité. PIERRE POLIQUIN. Trois-Rivières, 20 Avril, 1857. 35

A VENDRE.

LA Propriété appartenant à la succession de feu le Capitaine CARRETT, située vis-à-vis la Cathédrale des Trois-Rivières. Elle consiste en trois lots de terres, faisant face sur trois rues, et si elles étaient divisées en lots à bâtir, pourraient être d'une grande valeur. Il y a déjà deus construit une bonne maison, étable, beau pot, un beau jardin bien garni d'arbres fruitiers, etc. On le vendra par lot, si la chose est désirable. S'adresser à HENRY F. HUGHES, Curateur de la Succession. Trois-Rivières, 23 août, 1856.—71

HOTEL DE L'INDUSTRIE.

M. L. AUBERTIN a le plaisir d'annoncer au public voyageur qui désire visiter le charmant village de l'Industrie, qu'il a loué l'Hôtel, et devant occupé par R. Rivard et qu'il y a fait faire des améliorations considérables de manière à pouvoir réaliser avec les meilleures maisons de ce genre. Sa table sera toujours garnie des mets les plus variés, et les logements sont de premier choix, et il espère que, par sa ponctualité et son attention à bien servir les voyageurs qui voudront bien l'honneur de leur pratique, mériter une part de patronage public. M. Aubertin aura toujours un volvoir au détachement du chemin de fer pour transporter les voyageurs à l'Église sans charge. L. AUBERTIN, Propriétaire. L'Industrie, 23 Août 1856.—6m. 72

HOTEL DU CANADA.

Rue St.-Gabriel, MONTRÉAL. LE PROPRIÉTAIRE de ce vaste Etablissement offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement si flatteur qu'il a reçu d'eux, depuis l'ouverture de son hôtel. Il prend cette occasion de le prévenir qu'il a fait dans le cours de ce hiver de nouvelles améliorations considérables à son hôtel, ce qui le met à même de recevoir un nombre plus considérable de voyageurs avec tout le confort désirable. Ses chambres ont été pees que toutes décorées à neuf et meublées avec soin. Sa Table offre toujours aux Voyageurs et aux Pensionnaires tout ce que nos marchés offrent de meilleur et de plus nouveau, servi copieusement et promptement. Ses vins et liqueurs sont de première qualité et le prix de la pension est très modéré. Le service, sans le rapport de la promptitude et de la politesse des employés, ne laisse rien à désirer. Ses voitures confortables et des hommes sûrs vont chercher les voyageurs et leurs bagages à tous les débarcadères de chemins de fer ou bateaux à vapeur, et les reconduisent lors de leur départ et y a de vastes et belles écuries et remises, avec des palefreniers expérimentés et soigneux pour avoir soin des chevaux et des voitures des voyageurs. Enfin tout est mis en œuvre pour rendre le séjour de l'HOTEL DU CANADA agréable et confortable à tous ceux qui l'honoreroient de leur visite. S. GIRALDI. 12 mai 1856. 42

ADRESSES D'AFFAIRES.

G. B. HOULISTON, AGENT FOUR LA COMPAGNIE ÉQUITABLE CONTRE LE FLU. Do. ROYALE ET LIVERPOOL, ET LONDON, CONTRE LE FEU, ET SUR LA VIE. — AUSA: — SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INTERNATIONALE LE FT BRITANIA SUR LA VIE. Trois-Rivières, 8 Juillet 1857. 56

J. LOVIS, Horloger, Bijoutier et Orfèvre, 263 RUE NOTRE-DAME 263, 2ME. PORTE DE LA RUE ST.-PIERRE. MONTREAL. 43

DE NIVERVILLE & BARTHE, AVOCATS, SOREL, Bureau près de la Place du Marché. Sorel, 8 juillet 1857. 55

PETRUS HUBERT, NOTAIRE, INSPECTEUR D'ÉCOLE, Rue St.-Joseph. Trois-Rivières, 16 mars 1857.

BONDY & BONDY, AVOCATS, TROIS-RIVIERES. Bureau ouvert de 9 A. M. à 4 P. M. COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES. M.M. Bondy et Bondy suivent les Circuits de Berthier, Vaudreuil, Richelieu, Yamaska et Richmond. 3 Février, 1857. 15

TURCOTTE & GRESSE, AVOCATS, RUE BONAVENTURE, 2de porte à gauche du coin des RUES NOTRE-DAME ET BONAVENTURE, M. CRESSÉ continuera à suivre le Circuit d'Yamaska et celui de Drummondville. Trois-Rivières, 13 août 1856. 68

L. G. HOULE, AVOCAT. Maison voisine de la Cathédrale, RUE-BONAVENTURE, TROIS-RIVIERES. 93

J N BUREAU, AVOCAT, RUE ST-JOSEPH. Trois-Rivières, 20 juillet 1852.

Wm. McDOUGALL, AVOCAT. RUE ST-JOSEPH, TROIS-RIVIERES.

A. D. M'PHERSON, CI-DEVANT HOTEL BERNARD Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES 62

HOTEL DU CANADA. RUE ST.-GABRIEL, MONTRÉAL. TENU PAR ED. LESIEUR, Rue du Fleuve, TROIS-RIVIERES. Trois-Rivières, 6 Dec. 1855.—1

MADE JULIEN Est maintenant prêt à recevoir des Pensionnaires. Trois-Rivières, 5 mai 1856.

LONDON COFFEE HOUSE, CUL-DE-SAC, QUÉBEC TENU PAR WILLIAM CHARTRAIN. LES voyageurs recevront toujours chez lui la plus stricte attention et le confort que des donner une maison de première classe. Québec, 20 septembre 1858.

IMPRIMERIE DE "L'ERE NOUVELLE," Rue Notre-Dame, Trois-Rivières. On exécute à cette Imprimerie toute espèce d'impressions: Les prix sont très modérés.